

Syndicat Mixte de Collecte et  
de Traitement des Ordures Ménagères  
du secteur de Thiviers

### **PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL**

*L'an deux mille seize, le jeudi dix-sept mars à dix-sept heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Corgnac sur l'Isle, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.*

*Date de la convocation : le 03 mars 2016  
Secrétaire de séance : Evelyne COLLIN*

*Nombre de membres en exercice : 136  
Nombre de membres présents : 72  
Nombre de votants : 73*

#### **Ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal (Téléchargeable sur le site internet [www.smctom-thiviers.com](http://www.smctom-thiviers.com))
- Vote du Budget Primitif 2016, Compte Administratif 2015, Compte de Gestion 2015
- Tarification Clairvivre.
- Tarification des prestations de collecte
- Convention de servitude ERDF
- Délibération autorisant le Président à procéder à une demande de défrichage
- Délibération autorisant le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre de la déchetterie de Thiviers
- Délibération autorisant le Président à réaliser un marché pour l'acquisition d'une benne de collecte
- Délibération autorisant le Président à procéder à une demande de subvention pour les containers enterrés et semi-enterrés
- Délibération autorisant le Président à procéder à une demande de subvention pour la sécurisation des quais de la déchetterie de Mayac
- Régime indemnitaire pour les contrats aidés « emploi d'avenir »
- Modification des statuts du SMD3
- Information concernant la validation en Comité Technique de l'avenant au règlement intérieur et du règlement de formation (*version définitive téléchargeable sur l'espace mairie*)
- Vie des marchés

Le Président ouvre la séance à 17h30 et remercie les membres présents.  
Madame Evelyne COLLIN, est désignée secrétaire de séance.

- Approbation du procès-verbal

Le compte rendu du comité syndical du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2016, Compte Administratif 2015, Compte de Gestion 2015

Vote du taux de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères pour l'année 2016

Le Président informe les membres du comité syndical que le produit attendu pour l'année 2016 est égal à 12.50% des bases de la valeur locative du foncier bâti.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le produit attendu de 12.5%*

Monsieur Joussein présente le budget 2016, compte administratif et compte de gestion.

Chapitre 11 :

- ⇒ Poste carburant. Maintien pour 2016 du montant budgétisé en 2015 soit 315 000 euros.
- ⇒ Fournitures petits équipements. Le montant budgétisé pour l'année 2016 est à la hausse par rapport à 2015 (+13 000 euros) en raison de la prochaine acquisition de deux composteurs collectifs
- ⇒ Sacs jaunes. Les dépenses sont maintenues pour l'année 2016 à 41 000 euros en raison de la fourniture de sacs de pré-collecte pour les usagers desservis par les containers enterrés et semi-enterrés.
- ⇒ Entretien réparation matériel roulant. Le montant budgétisé pour 2016 est en augmentation par rapport à 2015 soit +5000 euros. Les véhicules ont aujourd'hui une technologie plus avancée et les réparations sont plus coûteuses.
- ⇒ Transport et traitement des déchets. Le montant budgétisé pour 2016 est à la baisse par rapport à 2015 soit une diminution de 30 000 euros. La mise en place de nouvelles filières de reprise a permis de détourner environ 220 tonnes d'encombrants ce qui occasionne la baisse des dépenses de traitements des encombrants.

Chapitre 12 :

- ⇒ Charges du personnel. Le montant de la rémunération principale des FPT et des contractuels est maintenu pour 2016. Nous avons intégré dans ce montant prévisionnel le nombre de jours demandés par les agents de la collectivité titulaires de compte épargne temps.

Recettes

- ⇒ Les principales recettes sont la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, les conventions, les versements d'éco-emballages, la vente de matériaux.  
Le montant des recettes liées à la taxe pour l'année 2016 augmente de + 50 000€ en raison de la hausse de la valeur locative +1.48 %.

Investissements :

- ⇒ Containers enterrés et semi-enterrés
- ⇒ Containers – bacs
- ⇒ Agrandissement de la déchetterie de Thiviers
- ⇒ Caisson hydraulique
- ⇒ Benne de collecte
- ⇒ Sécurisation des quais de la déchetterie de Mayac
- ⇒ Armoire à DMS

Le ratio d'endettement a baissé depuis 2011 grâce à l'autofinancement réalisé par la collectivité et permet d'envisager de futurs investissements.

*Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le Budget primitif 2016, le Compte Administratif et Compte de Gestion 2015*

A l'issue de la présentation, le Président est interpellé concernant le devenir des équipements installés dans les communes qui quittent prochainement le SMCTOM.

Le Président explique qu'une convention est signée lors de la mise en place des containers enterrés et semi-enterrés avec les mairies stipulant que la commune reste propriétaire de la partie fixe et le SMCTOM de la partie mobile. Néanmoins des négociations sont prévues avec la collectivité d'accueil afin que la cote part restante des investissements nous soit remboursée.

- Tarification Clairvivre

Le Président propose une contribution par résident de 99.00 € pour la collecte des déchets ménagers de Clairvivre.

Le Président précise que le montant de la contribution est calculé en fonction du produit attendu et du nombre d'habitant.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la nouvelle tarification pour la collecte des déchets ménagers de la cité de Clairvivre.*

- Tarification des prestations de collecte

Le Président propose aux membres du comité syndical les tarifs suivants :

Transport et mise à disposition		
Tarification kilométrique pour la mise en place d'un caisson de collecte	Mise disposition: distance Dussac/point de collecte/Dussac	1,88€ttc/km
	Enlèvement: distance Dussac/point de collecte/ centre de traitement.	

Gestion et exploitation d'une déchèterie.	18€/habitant
---	--------------

Tarification unique départementale pour les professionnels Déchèterie	
catégorie déchets	Tarif en €/unité
Bois	7 € / m3
Déchets verts	7 € / m3
Encombrants	20,80 € / m3
Gravats	8 € / m3
DDS	0,67 € / kg
PSE	5 € / sac
ferraille, carton, batteries	gratuit

Location de caissons			
	72h	7 jours	mensuelle
15 m3	16,50	32,00	65,00
30 m3	21,00	41,00	82,00

Composteur plastique de 300 litres	10 € / composteur
Bio Seau remis avec le composteur	gratuit

Fourniture de gobelet	0,48 € / gobelet
-----------------------	------------------

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité les tarifs présentés ci-dessus.*

- Convention de servitude ERDF

Le Président explique,

Le SMD3 réalisera prochainement des travaux sur le centre de transfert de Dussac. Il convient de signer une convention de servitudes afin que les agents ERDF puissent pénétrer sur la propriété du SMCTOM en vue de la construction des ouvrages. Cette convention est conclue pour la durée des ouvrages.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent la signature de la convention.*

- Délibération autorisant le Président à procéder à une demande de défrichage

Le Président explique et informe,

Dans le cadre de l'extension de la déchetterie de Thiviers il est nécessaire de procéder au défrichage des parcelles BE 80-81, BE 85-86 situées au lieu-dit « les poteaux des landes » 24800 THIVIERS.

Le Président demande qu'on l'autorise à réaliser toutes démarches pour l'exécution des travaux de défrichage.

*Après en avoir délibéré les membres du comité syndical autorisent le Président à réaliser toutes démarches pour l'exécution des travaux de défrichage.*

- Délibération autorisant le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre de la déchetterie de Thiviers

Le Président expose ;

Le marché de maitrise d'œuvre pour l'extension de la déchetterie de Thiviers a été attribué à G GWINNER – Braguse 24390 HAUTEFORT pour un montant de 49 692.50 € HT avec variante ICPE de 4500 € HT.

Le Président demande qu'on l'autorise à signer le marché de maitrise d'œuvre pour l'extension de la déchetterie de Thiviers.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent à l'unanimité la signature du marché de maitrise d'œuvre pour l'extension de la déchetterie de Thiviers.*

- Délibération autorisant le Président à réaliser un marché pour l'acquisition d'une benne de collecte

Le Président explique qu'il prévoit l'acquisition d'une prochaine benne de collecte. Le Président précise que le choix du matériel de collecte n'a pas été arrêté.

Monsieur Grojant, délégué de la commune Mayac demande s'il n'est pas un peu prématuré de délibérer tant que le matériel de collecte n'a pas été clairement défini. Le Président répond qu'une étude est en cours afin de déterminer le matériel le plus adapté. Toutes les précisions concernant l'acquisition de la benne de collecte seront apportées lors de la prochaine réunion du comité syndical.

Le Président demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à réaliser, signer le marché pour la benne de collecte.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à réaliser, signer toutes pièces concernant le marché.*

Votants : 73

Pour : 72

Contre : 1

- Délibération autorisant le Président à procéder à une demande de subvention pour les containers enterrés et semi-enterrés

Le Président demande aux membres du comité syndical qu'on l'autorise à réaliser les démarches nécessaires pour une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de containers, containers enterrés

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à réaliser la demande de subvention.*

- Délibération autorisant le Président à procéder à une demande de subvention pour la sécurisation des quais de la déchetterie de Mayac

Le Président demande aux membres du comité syndical qu'on l'autorise à réaliser les démarches nécessaires pour des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental, Régional et l'ADEME pour la sécurisation des quais sur la déchetterie de Mayac.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le Président à réaliser les demandes de subvention.*

- Régime indemnitaire pour les contrats aidés « emploi d'avenir »

Le Président expose ce qui suit,

Les collectivités territoriales ont la possibilité de recruter des agents en contrats aidés.

Au cours de la période de contrat, l'agent se forme au métier pour lequel il est employé et pourra être amené à réaliser les mêmes missions que les stagiaires, titulaires.

Les contrats aidés de droits privés ne peuvent bénéficier de l'IEMP ou l'IAT.

Le Président propose,

Les agents en contrats aidés justifiant d'un an ou plus d'ancienneté dans la collectivité et remplissant les mêmes conditions et critères d'attribution pourront bénéficier d'un régime indemnitaire au même titre que les agents contractuels de droits publics, stagiaires, titulaires.

Le Président précise que les critères d'attribution, les modalités de calcul, de maintien et suppression des primes, de versement seront identiques à celle des titulaires/stagiaires et contractuels de droits publics.

Le montant de la prime sera modulable et calculé fonction des critères remplis par l'agent.

*Après en avoir délibéré les membres du comité syndical décide de l'application du régime indemnitaire pour les contrats aidés.*

- Modification des statuts du SMD3

Monsieur le Président expose :

Le comité syndical du SMD3 a adopté une révision de ses statuts le 15 décembre 2015 (délibération N°02-15).

Les modifications apportées portent sur le mode de représentation, article 6 des statuts « mode de représentation » alinéa « comité syndical.

Le Président fait lecture.

L'exposé des faits entendu,

Le Président explique qu'il convient désormais que l'assemblée délibérante adopte à son tour la révision des statuts du SMD3.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la révision des statuts du SMD3.*

Information concernant la validation en Comité Technique de l'avenant au règlement intérieur et du règlement de formation

Le Président informe les membres du comité syndical que la commission technique du 28 janvier 2016 a émis un avis favorable à l'avenant du règlement intérieur et au règlement de formation. Il convient désormais à l'assemblée du comité syndical de délibérer pour l'adoption de l'avenant au règlement intérieur et du règlement de formation.

*Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le règlement intérieur et le règlement de formation.*

- Vie des marchés - contrats

⇒ APAVE :

- ① Mission de contrôle technique pour les travaux d'extension de la déchetterie de Thiviers
- ② Avenant n°4 au contrat n°A531373961 suite à l'évolution du parc de véhicule

⇒ Bureau Véritas :

Mission de coordination sécurité protection de la santé (SPS) pour les travaux d'extension de la déchetterie de Thiviers

⇒ Sanitra Fournier

Nettoyage des séparateurs hydrocarbures

- Décisions prises par le bureau syndical

- 1- Renouvellement de l'adhésion avec le CDAS
- 2- Renouvellement de la convention de prestation de nettoyage et de collecte avec le Conseil Général
- 3- Convention tripartite EDF Collectivité
- 4- Convention avec l'ATD24 pour la signature électronique
- 5- Convention avec l'ATD24 pour les services spécifiques (cotisation d'adhésion)
- 6- Reconduction de la convention avec les carrières de Thiviers
- 7- Avenant n°1 de la convention avec RECYMAP pour la reprise des bacs et colonnes usagées
- 8- Convention avec la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort pour l'accès à la déchetterie de Hautefort aux usagers de la commune de Ste Orse

En fin de séance le délégué de la commune de Boisseuilh fait part de son inquiétude quant aux conséquences financières et humaines que cela engendrera avec le départ des trois communes.

Le Président et le Responsable d'Exploitation expliquent que dans un premier temps une délibération sera certainement prise pour maintenir les effectifs en surnombre puis et parallèlement des discussions auront lieu avec la collectivité d'accueil de ces nouvelles communes afin que les agents employés par le SMCTOM volontaires puissent l'intégrer.

Le Président explique également qu'il compte proposer sous forme de prestation liée par une convention, la poursuite de l'accueil en déchetterie (Mayac) des usagers des communes de Sorges, Savignac les Eglises, Ligueux et la poursuite de la collecte des déchets sur ces communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Le Secrétaire de Séance

Evelyne COLLIN



Le Président du SMCTOM

Jean-François FAUCHER

